

Le film annuel

MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (ex-MGI : Mission Générale d'Insertion)

Pour diminuer les sorties sans diplôme et lutter contre le décrochage

Dernière mise à jour : 13 juin 2014

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) a deux finalités :

- réduire, par des actions de prévention, le nombre de sorties sans diplôme ;
- prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'un raccrochage et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable.

La MLDS travaille maintenant en étroite collaboration avec le responsable du réseau FOQUALE (Formation Qualification Emploi) qui a en charge la mise en œuvre d'un projet collectif de la mission de lutte contre le décrochage.

Cette nouvelle entité (généralement une par bassin) est animée par un responsable qui doit mettre en place un comité de réseau, composé de chefs d'établissement de collèges, lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées professionnels (LP), du directeur de centre d'information et d'orientation (DCIO) et des membres des corps d'inspection référents du bassin.

Il s'agit aussi de développer la pertinence des projets au regard des besoins, la mutualisation des pratiques et créer des structures ou dispositifs innovants.

La MLDS, comme l'ex-MGI (mission générale d'insertion), a un rôle de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation.

Comme précédemment, ce sont les établissements qui se chargent de la mise en oeuvre des actions. Ces dernières sont déployées en fonction des besoins, par des initiatives aux noms et aux sigles divers, tels que Module de Repréparation à l'Examen par l'Alternance (MOREA), Itinéraire d'Accès à la qualification et au diplôme (ITAQ), Formation complémentaire d'initiative locale (FCIL), Module d'accueil en lycée (MODAL

), Groupe de prévention contre le décrochage scolaire (GPDS, ex-GAIN - groupe d'aide à l'insertion), Session d'information et d'orientation (SIO), Cycle d'insertion préprofessionnelle par alternance (CIPPA), micro-lycée, formations professionnelles aménagées (FPA) Actions d'Accueil et de Remobilisation (ARR), etc.

Afin de répondre à l'obligation de suivi des élèves quittant le système éducatif sans diplôme, les chefs d'établissement ont la responsabilité de diriger ces élèves vers la MLDS, dans l'année suivant leur sortie, ou pendant la scolarité (en cas de rupture ou d'échec aux examens sans possibilité de redoublement).

Les trois missions de la MLDS sont : repérer - prévenir, accueillir - remobiliser, former - qualifier.

1 − Repérer - prévenir

1.1 - Les élèves en difficulté

Repérage des élèves âgés de plus de 16 ans manifestant des signes de décrochage scolaire. Cette mission relève, localement, du GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire) qui remplace le GAIN (Groupe d'Aide à l'INsertion). Consulter le point 2 ci-après : "Accueillir et remobiliser".

Ce dispositif est piloté par le chef d'établissement ou le référent "décrochage scolaire" nommé par lui. Chaque jeune repéré doit bénéficier d'un entretien de situation et d'un accompagnement vers un retour en formation.

- ► Missions des dispositifs de veille :
 - repérer, recenser et accueillir les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage, en lien avec les équipes éducatives ;
 - > mettre en place des modules de remotivation et de remédiation correspondant aux besoins des élèves repérés ;
 - faciliter l'intégration des élèves arrivant dans l'établissement ;
 - enrichir l'information des élèves sur les activités professionnelles et sur les entreprises.
- Lorsque le jeune quitte l'établissement, le motif de sortie doit être saisi dans l'application SDO. La liaison avec le CIO est réalisée grâce à la fiche de signalement.

1.2 - Les potentialités économiques

- ▶ Étude du marché local de l'emploi, en collaboration avec les services de l'emploi et les entreprises ;
- développement du partenariat local avec les structures d'accueil et d'emploi, dans le cadre du réseau public d'insertion des jeunes.

▶ 2 – Accueillir - remobiliser

et d'appui aux décrocheurs et du système interministériel d'échange d'informations (SIEI).

Le dispositif d'accueil et d'accompagnement relève de la compétence du CIO dont le rôle est essentiel. Il doit maintenant travailler en liaison avec le réseau FOQUALE. Ces réseaux Formation Qualification Emploi, créés dans chaque bassin d'éducation et de formation, recensent, coordonnent, mutualisent et développent des structures adaptées au raccrochage des élèves. En appui, des référents "décrochage scolaire" sont nommés dans les établissements scolaires du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage. Leur action conjointe permet à l'éducation nationale de proposer une réponse adaptée à chaque jeune.

▶ 3 – Former - qualifier

Il existe deux catégories d'actions implantées dans les établissements (en collaboration avec eux), sur décision de la MLDS:

- les actions préparant à l'entrée en formation qualifiante, dont font partie les actions de remobilisation. Cette catégorie d'actions comporte trois composantes, que le jeune peut combiner à travers un parcours relais en lycée professionnel :
 - remise à niveau systématique des connaissances (consolidation du socle commun) ;
 - préparation active de l'orientation ;
 - période en milieu professionnel ;
- les actions d'accès à la qualification afin de repréparer tout ou partie d'un examen (dont font partie les actions d'accompagnement vers l'emploi).

Ces deux catégories d'actions ont des dénominations variables : MOREA, ITAQ, FCIL, SIO, CIPPA, MODAL, GPDS, micro-lycée, FPA (formations professionnelles aménagées) *etc.* Consulter une <u>présentation synthétique</u> ainsi que la signification de quelques-uns de ces sigles sur le site de l'académie de La Réunion), ou encore des intitulés propres aux académies. Exemples :

- ► AAR à Rennes ;
- ► Compétences Plus à Amiens ;
- ▶ DALI (dispositifs d'accueil locaux d'insertion), à Toulouse (exemples dans la boîte à outils).



TEXTES OFFICIELS EN VIGUEUR AU 13 JUIN 2014

Code de l'éducation

- Article L313-7 (obligation de transmission des coordonnées des jeunes qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation);
- article L313-8 (service public de l'orientation tout au long de la vie, entretien de réorientation des jeunes sortis sans diplôme);
- ► article D313-59 (niveau de qualification).

Code du travail

▶ Article L5314-2 (missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes).

Autres textes

- Loi nº 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie;
- circulaire n° 2014-068 du 20 mai 2014 : préparation de la rentrée 2014 (point II-5 : "favoriser la persévérance scolaire et poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire");
- ▶ circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013 (pdf 37 Ko) : réseaux formation qualification emploi (FOQUALE) ;
- ► circulaire n° 2012-039 du 8 mars 2012 (pdf 147 Ko) : MGI orientations ;
- ▶ circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011 : organisation et mise en œuvre des articles L313-7 et L313-8 du code de l'éducation ;
- ▶ instruction n° 09-060 JS du 22 avril 2009 (pdf 210 Ko) relative à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire ;
- circulaire n° 96-293 du 13 décembre 1996 : recrutement de personnels contractuels dans le cadre de la mission générale d'insertion (pdf 28 Ko);
- ▶ note de service n° 97-267 du 15 décembre 1997 (pdf 20 Ko) : financement et animation de la mission générale d'insertion.



POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Ressource incontournable : "La lutte contre le décrochage scolaire", sur le site du ministère de l'éducation nationale ;
- sur le site d'archives Refondons l'École de la République, consulter la page <u>La prévention du décrochage scolaire</u>, et notamment la rubrique "documents de référence", riche en informations sur la prévention du décrochage;
- ▶ rapport d'octobre 2011 de la mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance, intitulé "La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires" (pdf 488 Ko) : se reporter plus particulièrement aux pages 30 à 33 ;
- ▶ rapport des inspections générales "Sorties sans qualification analyse des causes, des évolutions, des solutions pour y remédier (pdf 444 Ko juin 2005) ;
- - ▶ la page "Mission de lutte contre le décrochage" : de nombreuses ressources académiques et un bilan d'activité 2010-2011 ;
 - le dossier "Prévention du décrochage scolaire", qui contient de nombreuses informations sur une "priorité nationale absolue et un enjeu dans le cadre de la Stratégie Europe 2020";
- ▶ étude sur le rôle de la Mission Générale d'Insertion de l'Éducation nationale : analyse de ses publics et de ses actions (nombreux

éléments statistiques). Consulter sur le <u>site des archives ouvertes pluridisciplinaires</u> l'article de Pierre-Yves Bernard et Christophe Michaut "La mission générale d'insertion de l'éducation nationale : des publics hétérogènes, une mission d'insertion ?"

- présentations intéressantes de la MLDS sur les sites académiques de :
 - Versailles ;
 - Dijon;
 - Nancy-Metz.

Dossiers thématiques

- ▶ Lutte contre le décrochage scolaire :
 - une étude récente de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) : les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?
 - "Les réseaux FOQUALE", dossier sur Éduscol;
 - étude de mars 2010 du CESDIP (Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales, unité du CNRS -Centre National de Recherche Scientifique), intitulée "<u>La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire : l'école en tensions</u>" (pdf 219 Ko);
 - deux dossiers de l'IFÉ (Institut français de l'Éducation) parus en mai 2013 :
 - Le décrochage scolaire, une question complexe ;
 - Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs (pdf 847 Ko) ;
 - de nombreuses ressources sélectionnées, sur le site Éducasources ;
 - une bibliographie sélective de 2010 (pdf 157 Ko), à consulter sur le site du centre régional de documentation pédagogique (CRDP) d'Orléans-Tours;
 - étude d'avril 2012 du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), intitulée "<u>Décrochage scolaire : vers une mesure partagée</u>", parue dans la revue Bref n° 298-1 (pdf 598 Ko), où émerge la proposition d'harmoniser les dispositifs chargés de lutter contre le décrochage scolaire et de promouvoir une coopération transversale aux institutions ;
 - Comment lutter contre le décrochage scolaire ? (pdf 1 Mo) Étude éditée par la Ligue de l'enseignement (oct-nov-déc-2012), avec en page 32 un bilan des ateliers-relais.

► lutte contre l'illettrisme :

- > Consulter sur le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :
 - le dossier sur "<u>la prévention et la lutte contre l'illettrisme à l'École"</u>;
 - le kit pédagogique "Agir contre l'illettrisme" (pdf 1,2 Mo);
- consulter sur Éduscol le dossier "Agir contre l'illettrisme";
- consulter le site de l'<u>ANLCI (agence nationale de lutte contre l'illettrisme)</u> et notamment l'enquête de mai 2011 "<u>Égalité hommes/femmes et illettrisme</u>" (pdf 1,6 Mo) ;
- consulter le site bien(!)lire avec les professionnels de l'éducation et leurs partenaires ;
- insertion : consulter le site du groupement d'intérêt public (GIP) d'Auvergne, exemple intéressant d'action dans le domaine de l'insertion :
- financement : Comment participer aux actions du FSE Fonds Social Européen, page à consulter sur le site de la commission européenne (le FSE peut financer le montage d'opérations, notamment à travers l'axe "favoriser l'insertion sociale").

Ouverture sur l'international

- La lutte contre l'abandon scolaire : une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020 (pdf 64 Ko) : une analyse des répercussions de l'abandon scolaire sur les personnes, la société et les économies, et un aperçu des mesures qui seront prises au niveau de l'Union Européenne pour traiter le problème, à consulter sur le site de la Commission européenne ;
- rapport de décembre 2010 pour le Haut Conseil de l'Éducation (HCE), intitulé "Les élèves sans qualification : la France et les pays de l'OCDE" (pdf 2 Mo) : étude sur le décrochage et les stratégies différentes mises en œuvre (France, Allemagne et Angleterre) ;
- dossier de janvier 2011 publié sur le site du réseau européen des savoirs urbains et abordant <u>la question du décrochage scolaire dans</u> <u>la politique de la ville</u>;
- ▶ monographie de 2008, intitulée "<u>Le décrochage scolaire en Ontario français : le point de vue des jeunes</u>" (pdf 394 Ko), publiée sur le site du ministère de l'éducation d'Ontario, Canada ;
- étude de juin 2007 de l'ex-institut national de recherche pédagogique (INRP), "Sorties sans diplôme et inadéquation scolaire" (pdf 509 Ko), à télécharger sur le site de l'Institut français de l'Éducation (IFÉ);
- quelques données sur le décrochage scolaire en Europe.



- Du décrochage au raccrochage, un dossier (récent) publié par l'académie de Nantes et téléchargeable sur la page "<u>Lutte contre le</u> décrochage scolaire";
- 🕽 <u>l'espace professionnel de téléchargement de la MDLS</u>, sur le site de l'académie de Caen, proposant de nombreuses fiches pratiques ;
- un dossier technique et des fiches outils de l'académie de Limoges (projet de parcours adapté, entretien de situation, ...);

- > un outil de prévention du décrochage scolaire : la cellule de veille et de prévention. Consulter notre fiche spécifique ;
- des exemples académiques qui, même s'ils évoquent encore l'ex-MGI, désormais remplacée par la MLDS, n'en conservent pas moins leur intérêt au vu des pistes pratiques qu'ils proposent :
 - un exemple de dispositif de mise en œuvre de la MGI : l'organisation académique, le cadre des actions, leur mise en œuvre, le calendrier : dossier de presse de la rentrée scolaire 2013 de l'académie de Poitiers (pdf 229 Ko);
 - un exemple de dossier de projet d'action de soutien des élèves en difficulté (doc 92 Ko 2006) réalisé par les académies de Toulouse et de Corse, permettant de se faire une idée du montage d'un tel projet ;
 - un exemple de micro-lycée pour des élèves ayant raté deux fois leur baccalauréat (vidéo).



MODULE D'AUTOFORMATION

Conférences en ligne sur notre site :

de la fiche (partie droite de l'écran).

- ▶ <u>Atlas des fractures scolaires en France : une école à plusieurs vitesses</u>, par Patrice Caro et Rémi Rouault, avril 2011 ;
- Le climat scolaire : évidences scientifiques et pistes d'action, par Éric Debarbieux, délégué interministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire ;

Le décrochage scolaire vu par les médias : chronique de Brice Couturier datée du 8 décembre 2012 (France Culture).



Nos ressources sont mises à disposition sous un contrat Creative Commons, consulter nos Mentions légales.

La version pdf de la fiche ne contient pas d'éléments d'actualité éventuellement parus depuis sa mise à jour. Pour en prendre connaissance, consulter la version en ligne



www.esen.education.fr